



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- **Conditions générales**

Conformément à la réglementation en vigueur, le propriétaire gérant s'engage à louer, à titre provisoire, l'appartement *Les Sansonnets* situé au 29 bis rue Alfred Lasson 78250 Mezy sur Seine

Cette location est destinée à l'usage de 2 personnes maximum.

L'appartement *Les Sansonnets* est destiné à la détente et au repos.

L'appartement est non-fumeur et les animaux ne sont pas admis.

Les hôtes locataires doivent se conformer au présent règlement intérieur ainsi qu'à toutes les autres instructions fournies par le propriétaire gérant de l'appartement *Les Sansonnets*.

Les hôtes locataires doivent informer le gérant de l'appartement de tout incident ou de toute plainte du voisinage dans les meilleurs délais.

- **Utilisation des lieux**

Les hôtes locataires s'engagent à :

- respecter la capacité d'accueil de la location
- utiliser de manière paisible la location et en faire bon usage, conformément à la destination contractuelle du lieu
- n'occasionner aucun trouble ou nuisance
- à leur départ, remettre les clefs dans la boîte aux lettres prévue à cet effet

- **Conditions de réservations**

Le montant de la location est préalablement fixé par le propriétaire. Ce montant correspond à la location du meublé pour la période définie ainsi que toutes les charges s'y afférents, y compris la taxe de séjour de 3,11€ par nuit et par personne.

La réservation devient effective dès lors qu'un acompte de 30% du montant de la nuit est versé.

- **Annulation**

Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire gérant.

Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire gérant qui se réserve le droit de facturer le solde du prix.

En cas d'annulation par le propriétaire, les hôtes locataires seront remboursés immédiatement des sommes versées, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis.

- **Caution**

La caution sert à garantir l'exécution de leurs obligations locatives par les hôtes locataires et les dégradations fautives de ceux-ci. Le montant de la caution est fixé à 800€ et est réglé par chèque lors de l'entrée dans les lieux.

Cette caution sera restituée au locataire dans un délai maximum de deux jours après état des lieux.

En cas de dégradation, casse, vols, non respects des règles d'utilisation normales de l'appartement (Exemple : plus de 2 personnes, fêtes, nuisances sonores...), le propriétaire gérant se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution. En cas de dégradations ou vols d'un montant supérieur au montant de la caution, le propriétaire établira une facture à l'attention du locataire, justifiant des biens dégradés ou volés.

Il n'y aura pas de remise de clés sans chèque de caution.

- **Durée de location**

Pour les séjours d'une nuitée, l'arrivée se fait à partir de 18h30 et l'appartement doit être libéré le lendemain à 12h30.

Pour toute arrivée tardive après 21h, un supplément de 30€ sera demandé. De la même façon, si les hôtes locataires quittent l'appartement après 12h30, un supplément de 30€ sera facturé.

Au-delà d'une nuit, la période de location sera préalablement définie entre les hôtes locataires et le propriétaire gérant.

Les durées de location ne pourront être prolongées sans l'accord exprès et préalable du propriétaire.

- **Interruption de la location**

En cas d'interruption anticipée de séjour par les hôtes locataires, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas de non-respect des conditions générales, le propriétaire gérant se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la location, sans aucun remboursement.

- **Obligation du propriétaire**

Le propriétaire s'engage à :

- délivrer le logement en bon état d'usage
- délivrer des équipements en bon état de fonctionnement

- **Assurance**

Les hôtes locataires déclarent avoir souscrit une garantie responsabilité civile dans le cadre d'une assurance spécifique ou de son assurance multirisque habitation.

Cette assurance pourra être sollicitée par le propriétaire gérant et/ou les hôtes locataires en cas de dégradations et/ou vols.

- **Coordonnées d'urgence**

En cas d'urgence, les hôtes locataires pourront joindre le propriétaire gérant au 06.30.87.09.00

Autres numéros d'urgence utiles :

- Samu : 15
- Police secours : 17
- Pompiers : 18
- Général : 112